

Rapport

de la Commission du Développement Durable (CDD) du Conseil Général
concernant

L'octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi

Mai 2015

Membres de la Commission du Développement Durable (CDD)

Joseph Bellwald
David Bilgischer
Michel Emery
Ralph Güntern
Julien Kaeser
Ludivine Massy
Robert Métrailler
Laura Salamin
Noé Zufferey

Table des matières :

1. Mandat de la commission
2. Discussion
 - 2.1. La clause du besoin
 - 2.2. Le bâtiment scolaire
 - 2.3. La salle de gymnastique
 - 2.4. La crèche-UAPE
 - 2.5. Les abris Pci
3. Conclusion

1. Mandat de la Commission

Suite au message du Conseil Municipal d'avril 2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi, le bureau du Conseil Général a confié le mandat suivant à la Commission du Développement Durable (CDD) :

- ✦ examiner les objets et les documents soumis du point de vue spécifique à la commission
- ✦ préavis sur l'entrée en matière
- ✦ discuter le détail
- ✦ donner un préavis sur l'objet en question
- ✦ rapporter au Conseil Général lors de la séance du 10 juin 2015

Le projet présenté prévoit l'assainissement du centre scolaire de Granges, l'intégration d'une nouvelle structure d'accueil crèche-UAPE dans l'aménagement du complexe scolaire ainsi que l'extension de l'abri PCi. La commission a examiné l'objet en question d'un point de vue axé sur l'environnement, l'énergie et le développement durable.

2. Discussion

2.1. Clause du besoin

La construction du Centre scolaire de Granges date la fin des années 50 et depuis seuls la réfection des peintures dans les salles de classe du rez-de-chaussée du bâtiment ainsi que l'éclairage ont été refaits (2004-2005). En raison de l'évolution démographique, une première salle de classe supplémentaire a été construite en 1995, puis deux salles supplémentaires ont pris place dans la grange à Louis, rénovée, en 2010. Aucune autre amélioration n'a été apportée au bâtiment depuis sa construction.

Les salles de classes ainsi que la salle de gymnastique ne correspondent plus aux normes. Les locaux sont exigus et ne répondent plus aux exigences actuelles. Le centre scolaire de Granges figure parmi les priorités du plan directeur des écoles sierroises. La validation de la clause du besoin de l'école de Granges a été approuvée par le canton en date du 19 janvier 2009, admettant le principe du choix de l'emplacement ainsi que les salles à créer et à rénover.

Consciente de l'urgence de la situation et de l'état insalubre et vétuste du complexe scolaire, la CDD recommande l'acceptation de ce crédit d'engagement. Il est important que les élèves grangeards puissent bénéficier de meilleures conditions de scolarité. La CDD trouve positif le respect des normes minergies pour l'ensemble du projet. Cependant, la CDD n'est pas véritablement enthousiaste par le projet présenté ; elle formule ses remarques et interrogations aux points suivants.

2.2. Le bâtiment scolaire

Les remarques concernant le bâtiment scolaire mettent en lumière la problématique de la nature du projet ainsi que celle du choix de son emplacement.

Le premier point soulevé par la CDD consiste dans le fait que le projet n'est qu'une rénovation partielle et un agrandissement du bâti existant. Ainsi, à la fin des travaux, il y aura une réutilisation des salles qui ne sont aujourd'hui déjà plus aux normes. Certains élèves étudieront dans de nouvelles salles, tandis que d'autres continueront à travailler dans les anciennes . La CDD s'est posée la question de savoir si cette situation pouvait être tolérable.

Deuxièmement, la CDD a soulevé la problématique de l'emplacement de l'école actuelle. Suite à l'évolution démographique du village, son centre s'est déplacé. De plus, de nouvelles constructions sont en cours ou prévues pour les prochaines années, ce qui implique également de nouveaux élèves. En rénovant et en agrandissement l'école sur son emplacement actuel, il semble qu'il ne sera pas possible de faire des agrandissements sur le long terme. Comme cela a été relevé dans le paragraphe précédent, il s'agit d'une rénovation ; le planning des travaux annonce le début des travaux en novembre 2015. La CDD s'est inquiétée au sujet des élèves qui travailleront dans les locaux voisins du chantier et s'est demandée si ces élèves pourront vraiment étudier dans des conditions optimales, sans être dérangés par le bruit des machines de chantier et si la sécurité des enfants pourra être garantie. Leur espace de récréation sera probablement réduit durant la durée des travaux.

2.3. La salle de gymnastique

La salle de gymnastique de 1960 ne répond également plus aux normes. La CDD est satisfaite de la construction d'une nouvelle salle de gymnastique. De plus, cette construction, utilisable également pour des spectacles, est accessible aux personnes handicapées. Cependant, la CDD s'est demandée si cette salle sera compatible avec différents sports de compétition tels que le badminton et le basket-ball. Elle s'est

également interrogée sur la conformité de la salle, à savoir si la halle de gymnastique pourra accueillir un grand nombre de personnes, tout en respectant les normes de sécurité en vigueur. D'autres salles de gymnastique sierroises ont été confrontées à cette problématique de sécurité. Comme il s'agit, dans le cas de Granges, d'une nouvelle construction, il est important de tout mettre en œuvre pour éviter d'être confronté à une telle situation. La CDD propose que la salle de gymnastique soit reliée au bâtiment scolaire par une protection couverte, ceci pour le confort des élèves.

2.4. La crèche-UAPE

L'évolution démographique du village a également des conséquences sur les besoins des parents de Granges pour l'accueil de leurs enfants. Sur l'ensemble du territoire de la Commune de Sierre, la tendance est à une hausse sensible des naissances. Une évolution est ainsi admise pour la fréquentation de la crèche-UAPE. Cependant, l'évolution prévue pour la fréquentation de l'école n'est pas présentée dans la même proportion. Pour la CDD, ce point relève d'une incohérence entre les salles prévues pour la crèche-UAPE et celles pour l'école primaire. Cela conforte la CDD que le projet scolaire manque d'ambition.

2.5. Les Abris PCi

En parallèle au centre scolaire et à la crèche-UAPE, le projet propose l'extension de l'abri PCi, afin de faire face, en partie, à la carence de lits du village de Granges. Toujours, conséquence de l'évolution démographique, le taux de places manquantes s'élève actuellement à plus de 50%. Dans le projet, il est ainsi prévu de réaliser 632 places. Au vu du nombre de nouvelles constructions et de l'arrivée potentielle de nouveaux habitants, la CDD s'est également demandée si il n'était pas possible d'anticiper, déjà, le nombre de places manquantes pour les années futures.

3. Conclusion

Suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du Conseil Général et suite au message du Conseil Municipal d'avril 2015, la Commission du Développement Durable (CDD) a examiné cette demande et a délibéré sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi. La mise en commun des réflexions de chacun de ses membres a permis à la Commission d'aboutir à un résultat unanime.

La CDD se réjouit que les problèmes de l'école de Granges soient enfin devenus une priorité de la commune de Sierre. Longtemps ce bâtiment, datant des années 50, n'a fait l'objet d'aucun investissement, et donc tout est à refaire !

La CDD relève, avec regrets, qu'il ne s'agit que d'une rénovation et non pas de la construction d'un nouveau complexe scolaire. De plus, elle s'étonne tout de même du manque d'ambition du projet pour un village qui ne cesse de s'agrandir. Entre 2009 et 2015, la population est passée de 1'048 habitants à 1'684 habitants. Granges fait ainsi face à une croissance démographique et est devenu un village de plus en plus attrayant.

L'école doit aussi suivre ce mouvement ! La CCD observe qu'en cas de développement démographique, il ne sera plus possible d'agrandir le complexe scolaire actuel, du fait de son implantation sur un site exigu. La CDD trouve cette situation regrettable.

Au vu de l'urgence de la situation, de la vétusté et de l'insalubrité du complexe scolaire, la CDD se voit obligée de recommander l'acceptation de l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCI.

Ainsi lu et approuvé par l'ensemble de la Commission le 16mai 2015.

Le président
Robert Métrailler

Le rapporteur
Laura Salamin